

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **09/10/2014**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités nautiques Surf** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033140563	Monsieur ANEROT Yoann 10/06/1991 TARBES (65)
BP033140564	Monsieur BAUD Sofien 14/12/1994 VILLENEUVE SAINT GEORGES (94)
BP033140565	Madame BOUZIGUES Marion 17/08/1995 BIARRITZ (64)
BP033140566	Madame CARASSOU Sandrine 27/08/1981 SAINT PIERRE (974)
BP033140567	Madame CATON Sarah Céline 01/08/1979 BAYONNE (64)
BP033140568	Monsieur CHAMORRO COLLINS Danny 15/11/1977 GUAYAS (EQUATEUR)
BP033140569	Monsieur CHEVALLIER Philippe 03/01/1968 HYÈRE (83)
BP033140570	Monsieur DANTON Matthieu 06/03/1967 CHATEAUNEUF (16)
BP033140571	Monsieur DARRIEUSSECQ Baptiste 10/08/1989 BIARRITZ (64)

BP033140572 Monsieur DELANNE Harry
16/06/1992 BIARRITZ (64)

BP033140573 Monsieur DEMONCHY Vincent
28/01/1992 DIEPPE (76)

BP033140574 Monsieur DOYEN Kévin
25/07/1989 BAYONNE (64)

BP033140575 Monsieur DULOUE Ludovic
20/03/1972 LANGON (33)

BP033140576 Monsieur ESQUILLOT Thomas
07/09/1988 BAYONNE (64)

BP033140577 Monsieur FERNANDEZ Mickaël
23/05/1981 ARCACHON (33)

BP033140578 Monsieur GRANIER Matthieu
25/07/1978 TOULON (83)

BP033140579 Monsieur KOROBOF Boris
12/07/1979 SAINTE CATHERINE (62)

BP033140580 Monsieur NAULIN Benoit
21/12/1993 ROYAN (17)

BP033140581 Monsieur OUELD EL MAALLEM Thomas
28/06/1991 BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

BP033140582 Monsieur PICAT Pierre
26/12/1994 DAX (40)

BP033140583 Monsieur POTERLOT Andy Christopher Boris
24/01/1987 MAISONS-ALFORT (94)


BP033140584 Monsieur RIOU Alain
02/06/1983 SAINT DENIS (974)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 09/10/2014

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

L'inspecteur,


Nicolas Marty



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09/10/2014,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités nautiques Surf** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033140522	Monsieur BOILEAU Antoine 26/04/1988 LA ROCHELLE (17)
BP033140523	Monsieur BOIVIN Frédéric 02/03/1982 ROCHEFORT (17)
BP033140524	Monsieur BRILLET Paul 15/02/1991 ARES (33)
BP033140525	Monsieur CASTAGNE Arnaud 05/06/1976 BORDEAUX (33)
BP033140526	Madame CINEDRAWA Jenna 12/12/1991 NOUMÉA (988)
BP033140527	Monsieur DAVID Antoine 20/03/1990 NOUMÉA (988)
BP033140528	Monsieur GROS Rodolphe 14/05/1977 BRIVE LA GAILLARDE (19)
BP033140529	Madame JORLY-DEFAWES Marine 05/07/1993 SAINT JEAN DE LUZ (64)
BP033140530	Monsieur LAMOURANE Emeric 13/11/1987 EVRY (91)

BP033140531 Monsieur MAUVIN Pablo
01/10/1987 DRAGUIGNAN (83)

BP033140532 Monsieur SANSIG Samuel
06/07/1993 NANTES (44)

BP033140533 Monsieur SEMPE Louis
26/12/1993 MONT DE MARSAN (40)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 09/10/2014

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
L'Inspecteur,


Nicolas Marty

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE
**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **09/10/2014**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités nautiques Surf** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033140509	Madame AMARU Prisca 29/03/1982 AFAREAITU-MOOREA (987)
BP033140510	Monsieur BERNADET Jordi 16/12/1989 BORDEAUX (33)
BP033140511	Madame BOUYRIE Jérôme 14/08/1991 DAX (40)
BP033140512	Monsieur CLAVERIE Philippe 07/05/1989 PARIS 15ÈME (75)
BP033140513	Monsieur DANDOIS David 14/09/1990 PAPEETE (987)
BP033140514	Monsieur DE LABARRIERE Benjamin 11/05/1985 TALENCE (33)
BP033140515	Monsieur DOMENECH Moana 11/08/1995 LA TESTE DE BUCH (33)
BP033140516	Monsieur GRAIGNIC Augustin 12/01/1993 LORIENT (56)
BP033140517	Monsieur LESIZZA Angélo 16/11/1991 SAINT PAUL (974)

BP033140518 Monsieur LOURENÇO Lionel
05/03/1987 ROYAN (17)

BP033140519 Madame NORAC Poéti
28/12/1995 ROSNY SOUS BOIS (93)

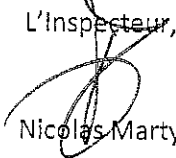
BP033140520 Monsieur RAJERINERA Raphaël
01/01/1985 SAINT DENIS (974)

BP033140521 Monsieur WONG Gary
27/02/1992 CLAMART (92)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 09/10/2014

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
L'Inspecteur,


Nicolas Marty



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **09/10/2014**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités nautiques Surf** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033140589	Monsieur DUBLINEAU Clément 17/10/1994 MONT DE MARSAN (40)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 09/10/2014

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
L'Inspecteur,

Nicolas Marty